



N° d'affichage : SEC/2019/07/07
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

Membres en exercice :	27
Membres présents :	18
Suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 décembre 2019, suite à la convocation du 11 décembre, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er} 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, , SOMMEIL Nicole, , VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France, GOUBIN Fred (*arrivé à 19h16*) (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur APPOLINAIRE Lionel*), (2^{ème} adjoint,)

Sont absents : MANIOC Alain, PHILETAS Christina, ALIDOR Fritz, SABAS Sydney MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, , BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : **Directrice Générale des Services :** Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Deshaies, le 20 Décembre 2019

Le Maire


Jeanny MARC

INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR L'ACCEUIL DU CIRCUIT DEATH IN PARADISE

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de DESHAIES depuis maintenant 2 ans accueille sur son territoire de nouveaux touristes de la croisière en provenance des ports de Basse-Terre et de Pointe à Pitre en excursion sur le circuit DEATH IN PARADISE.

Le bilan est le suivant :

- Sur la période de novembre 2017 à avril 2018. 5000 excursionnistes. Ce chiffre se justifie par le changement d'escales vers la Guadeloupe suite aux ouragans Irma et Maria.
- De novembre 2018 à avril 2019, 3457 excursionnistes ont visité le musée DIP. Cet engouement pour DESHAIES, de la part des fans de la série engendre des perturbations de la circulation dans le bourg et à Grande Anse.

A la demande des tour-opérateurs, la collectivité a organisé le circuit DIP sur 3 sites :

- ✓ Le musée : HONORE POLICE
- ✓ La plage de GRANDE ANSE -
- ✓ LA PERLE avec la réalisation d'un trompe l'œil de la maison de l'inspecteur afin de pouvoir se photogaphier devant .

N° d'affichage : **SEC/2019/07/07****COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

Des agents de police ont été missionnés afin de faciliter le stationnement des bus et la descente des excursionnistes en toute sécurité.

Afin de permettre à la collectivité d'organiser ce circuit une participation de 3 euros par excursionniste a été sollicitée au tour opérateur.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2125-3,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les redevances pour occupation du domaine public

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'ACCEPTER la mise en place d'une redevance de 3 euros par excursionniste pour le circuit DEATH IN PARADISE.

Article 2 : DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Article 3: Madame le Maire et le Trésorier Payeur sont chargés ^{chacun} en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 20 Décembre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
Le Maire

